

Feuille d'affectation de garantie



Mercedes-Benz

GARANTIE

Nom du distributeur : G.G.E LES ULIS
Code distributeur : 001250
Date de départ de la garantie : 21/09/2018
Durée de la garantie : 36 Mois
Opération spéciale : Star Days VO - sept 18

La garantie prend effet à la date de livraison

Carnet N°00597319



VEHICULE

Marque : MERCEDES-BENZ
Modèle : Classe A/Gen.III (W176)/Ph1/160 CDI Inspiration
N° de chassis : WDD1760111J374419
Kilométrage : 38249 / P. Fiscale : 4
Date de 1ère immatriculation : 08/04/2015

Nom : GAULT BRUST
Prénom : HELENE
Adresse : 5 RUE DU PAVILLON
C.P. : 78120 Ville : CLAIREFONT AINE EN YVELINES



Contrôle avant livraison

Date de contrôle : 26/06/2018

N° OR : 12676

N° TVA : 91940 FR81509664116

Tél. : 01 64 86 42 22 - Fax : 01 64 86 42 14

Signature et cachet du distributeur

J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales figurant dans le carnet de garantie et les conditions particulières figurant sur la présente feuille d'affectation.

Date et signature du client
21.09.2018

Informatique et libertés

Les informations recueillies dans ce carnet et relatives à vos noms, adresses et profession sont destinées à Mercedes-Benz France, Service Garantie Europe Occasions Etoiles et son réseau.

Conformément aux articles 38 à 40 de la Loi du 6 août 2004 modifiant la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données vous concernant.

Ce droit d'accès peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Mercedes-Benz France, Département Occasions Etoile, CS 30100 Montigny-le-Bretonneux, 78077 Saint-Quentin en Yvelines Cedex. En cas de demande de radiation, vous ne recevrez plus aucune information.



Mercedes-Benz

G.G.E. Les Ulis

Distributeur et Réparateur Agréés
Voitures Particulières

Madame GAULT BRUN ~~NI~~ **Helène**
5 Rue Du Pavillon
78120 CLAIREFONTAINE EN YVELINES

FACTURE

N° 40551901

Date 21/09/2018

N° Client
V750914

Date d'échéance
21/09/2018

Mode de règlement

N° de dossier
47104

N° de commission

Kilométrage
38249

Page
1

Type
A 160 CDI BM6 INSPIRATION

Bon de commande
VI1012831

Date de commande
14/09/2018

P. Fiscale
4

Vendeur
Nicolas Perchet

N° de Châssis
WDD1760111J374419

Immatriculation
DQ-735-MZ

Date mise en circulation
08/04/2015

Couleur/Empechement
Noir

Garniture/Cabine
Tissus

| Désignation | Montant HT | CT | TVA | Total TTC |
|---|------------|----|---------|-----------|
| VENTE D'UN VEHICULE D'OCCASION | | | | |
| A 160 CDI BM6 INSPIRATION | 14166.67 | S | 2833.33 | 17000.00 |
| Carte grise | 191.76 | D | 0.00 | 191.76 |
| Gravage ***** | 91.67 | S | 18.33 | 110.00 |
| Travaux Extérieurs : | | | | |
| Fourniture et pose Films teintés ***** | 208.33 | S | 41.67 | 250.00 |
| OFFRE STAR DAYS | | | | |
| Pack Maintenance Millétoile "2 services" offert | | | | |
| 1 an de garantie supplémentaire ***** | | | | |
| Provenance : Loueur | | | | |
| Garantie Occasion Millétoile 24 mois | | | | |

RESERVE DE PROPRIETE : toute marchandise livrée sera la propriété du vendeur/réparateur jusqu'à paiement total du prix.
T.V.A. acquittée sur les débits.

REGLEMENT : la présente facture est conforme aux Conditions Générales de vente et de garantie Mercedes-Benz France, telles que figurant au bon de commande signé par le client.

IMPRIMÉ

Règlement

Total TTC 17551.76

MONTANT DU 17551.76

| CT | Taux | Base | T.V.A. |
|----|-------|----------|---------|
| S | 20.00 | 14466.67 | 2893.33 |
| D | 0.00 | 191.76 | 0.00 |

Montants

TOTAL HT 14658.43 €

MONTANT TVA 2893.33 €
TOTAL TTC 17551.76 €

ESCOMPTE : Aucun escompte ne sera accordé.

PENALITES : 3 fois le taux d'intérêt légal sur le montant TTC prorata temporis

FRAIS DE RECouvreMENT : Indemnité forfaitaire de 40 € applicable entre professionnels.

Service 24H Voitures Particulières : 00 800 17 777 777 depuis la France - appel gratuit depuis un téléphone fixe.
00 33 (1) 49 93 21 07 depuis un autre pays d'Europe ou d'un portable, appel payant pouvant varier suivant le pays et l'opérateur.

S.A.S. au capital de 592 000 € - Siret 509 664 116 00043 - APE 4520A - N° identification T.V.A. FR 81 509 664 116

G.G.E. Les Ulis est un établissement du Grand Garage de l'Essonne (G.G.E.). Siège social : 137, avenue du Général de Gaulle - 91170 Viry-Châtillon

Z.A. de Courtabœuf - 6 bis, avenue des Tropiques
91940 Les Ulis

Tél. : 01 64 86 42 22
Fax : 01 64 86 42 14

Tél. S.A.V. : 01 64 86 42 27
Fax S.A.V. : 01 64 86 42 24

www.gge.fr



Mercedes-Benz - Marques déposées de Daimler, Stuttgart, Allemagne



Mercedes-Benz

Garage de la Marinière

Réparateur Agréé
Voitures Particulières
Véhicules Utilitaires Légers
Véhicules Industriels

DUPLICATA

Mme GAULT BRUST HELENE

67 RUE DU DOCTEUR REMOND
78730 ST ARNOULT EN YVELINES

FACTURE ATELIER

N° **2019/59988**

Date : **05/04/2019**

| | | | | |
|--------------------------------------|-----------|------------------------------------|--|---------------|
| N° Client 29 342 22813 | Téléphone | Télécopie 06 27 28 33 20 | E-mail : MERCEDES MERCEDES A 160 CDI | Dossier VN/VO |
|--------------------------------------|-----------|------------------------------------|--|---------------|

| | | | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|-----------------------------|-----------------|--------------------------|
| Type A 160 CDI / d-176011 | Immatriculation DQ-735-MZ | Mise en Circulation 08/04/2015 | Kilométrage 52720 | Bon de Commande | N° TEC / OR 23 |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|-----------------------------|-----------------|--------------------------|

| | | | | | | |
|---|--|-----------------|-----------|---------|------------------|--|
| N° de Châssis WDD1760111J374419 | Numéro Moteur 60795100202897 | Contrat Service | Entrée N° | Atelier | Page 1 | Conseiller LE CLAINCHE Olivier |
|---|--|-----------------|-----------|---------|------------------|--|

| Code Op./Réf.PdR | Libellés | Qté. | Taux H./P.U. | Unité | Remise % | Total HT | CT |
|-----------------------|--|------|--------------|-------|----------|----------|----|
| C | ENTRETIEN B5 | | | | | | |
| 00115501 | MAINTENANCE B REALISER | 1,30 | 105,00 | | | 136,50 | 3 |
| 00116801 | ASSYST PLUS, REMPLACER CARTOUCHE DU FILTRE A AIR, REALISER | 0,10 | 105,00 | | | 10,50 | 3 |
| 00117102 | ASSYST PLUS, REMPLACER FILTRE A CARBURANT, REALISER | 0,30 | 105,00 | | | 31,50 | 3 |
| 00119601 | SUPPLEMENT A LA MAINTENANCE B, REPLACER LE LIQUIDE DE FREIN, EFFECTUER | 0,50 | 105,00 | | | 52,50 | 3 |
| * 00915001 | ESSAI SUR ROUTE POUR L ATELIER REALISER | 0,30 | 105,00 | | | 31,50 | 3 |
| | Sous-Total Main d'Oeuvre (262,50) | | | | | | |
| MER A 607 184 02 25 | CARTOUCHE FILTRE A HUILE | 1 | 20,00 | | | 20,00 | 3 |
| # SH18149 | RIMULA R6 LME 5W30 / VRAC | 5 | 11,98 | | | 59,90 | 3 |
| MER A 000 989 08 0713 | LIQUIDE DE FREIN | 1 | 15,20 | | | 15,20 | 3 |
| MER A 607 997 03 45 | BAGUE D'ETANCHEITE | 1 | 3,28 | | | 3,28 | 3 |
| MER A 642 090 65 52 | FILTRE A CARBURANT | 1 | 90,00 | | | 90,00 | 3 |
| MER A 651 094 02 04 | CARTOUCHE DE FILTRE A AIR | 1 | 40,00 | | | 40,00 | 3 |
| MER A 246 830 00 18 | FILTRE COMBINE | 1 | 48,33 | | | 48,33 | 3 |
| # TUN984 | NET COMMON RAIL | 1 | 21,68 | | | 21,68 | 3 |
| | Sous-Total Pièces (298,39) | | | | | | |
| | Sous-Total Intervention 560,89 | | | | | | |
| | Taxe Ecologique | | | | | 14,92 | |

(MER = Pièce(s) d'origine MERCEDES) (# = Pièce(s) non MERCEDES) (* = Opération(s) facturée(s) selon le temps passé)

* Facturé selon barème de temps ** Facturé selon temps passé
Réserve de propriété : toute marchandise livrée restera la propriété du vendeur jusqu'au paiement total du prix.
Les pièces détachées ne seront ni reprises, ni échangées.

Voir nos "Conditions Générales" au Verso
T.V.A acquittée sur les débits

REGLEMENT: La présente facture est conforme aux Conditions
Générales de vente et de garantie Mercedes Benz France, telles
que figurant au bon de commande signé par le client.

| | | | | | | |
|--|-------------|----|-------|--------|--------|---|
| Date d'échéance 05/04/2019 | Totaux H.T. | CT | Taux | Base | T.V.A. | Montants |
| Mode de règlement Carte bancaire | | 3 | 20,00 | 575,81 | 115,16 | HT 575,81 TVA 115,16 TTC 690,97 € |

ESCOMPTE : Aucun escompte ne sera accordé.
PÉNALITÉS : 3 fois le taux d'intérêt légal sur le montant TTC prorata temporis
FRAIS DE RECouvreMENT : indemnité forfaitaire de 40€ applicable entre professionnels.

Service 24H Voitures Particulières : 00 800 17 777 777 depuis la France - appel gratuit depuis un téléphone fixe.
0033(1) 49 93 21 07 depuis un autre pays d'Europe ou d'un portable, appel payant pouvant varier suivant le pays et l'opérateur.
Service 24H Véhicules Utilitaires Légers : 00 800 37 777 777 depuis la France - appel gratuit depuis un téléphone fixe.
0033(1) 70 48 01 51 depuis un autre pays d'Europe ou d'un portable, appel payant pouvant varier suivant le pays et l'opérateur.
Service 24H Véhicules Industriels : 00 800 57 777 777 depuis la France - appel gratuit depuis un téléphone fixe.
0033(1) 70 48 01 52 depuis un autre pays d'Europe ou d'un portable, appel payant pouvant varier suivant le pays et l'opérateur.

SAS GRSE au Capital de 150 000 € - R.C.S EVRY B 320 758 378 00014 - APE 4520 A - TVA : FR 32 320 758 378

32, rue Edouard Aubert
Z.I. des Ciroliers
91700 Fleury Mérogis

Tél. : 01 60 16 60 19
Fax : 01 60 16 22 88

Tél. Magasin : 01 60 16 82 45
Tél. Atelier : 01 60 16 26 74 / 75 / 76

garage.mariniere@scache.fr

Entreprise certifiée ISO 9001



Mercedes-Benz et fuso sont des Marques déposées de Daimler, Stuttgart, Allemagne.

CONDITIONS GENERALES DE REPARATION

Les conditions générales des réparations sont régies par le "GUIDE DE LA REPARATION AUTOMOBILE" et par les conditions figurant au recto et ci-dessous.

1 - RECEPTION : L'ordre de réparation établit la prise en charge du véhicule par le réparateur et détermine les conditions de son intervention. Il mentionne soit le détail des travaux à effectuer, soit la commande d'un devis, soit la simple réception du véhicule dans l'attente d'une commande. L'utilisation par le client d'un autre formulaire n'a pas pour effet de modifier les conditions générales et particulières stipulées par le réparateur.

2 - DEVIS : Le devis est une offre contractuelle qui nécessite l'acceptation écrite du client. L'établissement du devis fera l'objet d'une facturation selon les conditions affichées chez le réparateur agréé.

3 - TRAVAUX : Aucun travail ne peut être facturé s'il ne fait pas l'objet d'un ordre de réparation signé ou d'un devis accepté. Au cas où des travaux complémentaires apparaissent nécessaires, un avenant devra être signé. En cas d'urgence, le client peut donner son accord par fax.

4 - GARANTIE : Pour les voitures particulières et les utilitaires légers, les pièces d'origine vendues dans le réseau Mercedes-Benz bénéficient d'une garantie de deux ans à compter de leur date de vente, sans limitation de kilométrage, sur présentation de la facture (hors opérations effectuées dans le cadre de la garantie du véhicule ou de la pièce ou effectuées à titre gracieux). Pour les véhicules industriels, ces pièces bénéficient d'une garantie d'un an à compter de leur date de vente, dans les mêmes conditions que définies ci-dessus. Cette garantie ne couvre pas l'usure normale et ses conséquences, ni une utilisation anormale, ou une modification des pièces sans l'accord écrit de Mercedes-Benz France. L'application de la garantie contractuelle nécessite l'établissement d'un ordre de réparation dans le réseau Mercedes-Benz signé par le client. Les pièces d'origine vendues dans le réseau Mercedes-Benz bénéficient en outre de la garantie légale (voir point 4 ci-dessous).

5 - ACCESSOIRE ET OBJET : Le réparateur n'est responsable que des appareils et accessoires fixés sur le véhicule. Le réparateur décline toute responsabilité en cas de disparition d'objets laissés par le client dans son véhicule.

6 - LIVRAISON : Si le client n'a pas retiré le véhicule à la date indiquée, un avis de mise à disposition lui est adressé l'invitant à le retirer immédiatement. Des frais de garde lui sont facturés, au taux équivalent à une heure de main d'oeuvre par jour (taux mécanique T 1) à compter de la date de mise à disposition.

7 - PAIEMENT : Le client est seul tenu du paiement des réparations, même au cas où elles seraient couvertes par une assurance. Les paiements s'effectuent au comptant avant enlèvement du véhicule. La remise du véhicule au client ou à son mandataire vaut acceptation des travaux.

Pour tout Professionnel en situation de retard de paiement, le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'éligibilité figurant sur la facture majorera de plein droit le montant de celle-ci de l'indemnité forfaitaire de 40€ prévue à l'article L441-6 alinéa 12 du code de commerce, et dont le montant est fixé par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 (article D441-5 du code des procédures civiles d'exécution).

En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera, de plein droit, substitué à celui figurant dans les présentes conditions générales de vente ou conditions de règlement.

L'application de plein droit de cette indemnité forfaitaire ne fait pas obstacle à l'application d'une majoration complémentaire de la créance à due concurrence de l'intégralité des sommes qui auront été exposées, quelle qu'en soit la nature, pour le recouvrement de la créance. Cette indemnité ne sera applicable qu'entre professionnels à l'exclusion des consommateurs.

8 - PIECES REMPLACEES : Les pièces remplacées seront détruites. Elles ne seront remises au client que s'il en a fait la demande préalable sur l'ordre de réparation. Le client ne pourra en aucun cas réclamer les pièces faisant l'objet d'un échange-standard ou transmises au centre d'expertise à l'occasion d'une demande de garantie.

9 - JURIDICTION : De convention expresse et sauf dispositions légales contraires, seront seuls compétents les Tribunaux du domicile du réparateur. En cas de mise en cause du constructeur, à tout stade de procédure, seuls seront compétents les Tribunaux de Versailles.

10 - COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS : Le réparateur, conformément à la réglementation en vigueur, fait collecter et éliminer les pièces détachées usagées et les autres déchets automobiles. Cette prestation est facturable selon la méthode affichée au lieu d'accueil de la clientèle.

11 - INFORMATIQUE ET LIBERTE : Les données personnelles recueillies sur le présent document sont destinées à Mercedes-Benz France, Daimler AG et son réseau de Distributeurs et Réparateurs agréés Mercedes-Benz. Conformément aux articles 38 à 40 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données vous concernant. Ce droit d'accès peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Mercedes-Benz France, Département Juridique, 7 avenue Nicéphore Niepce, 78180 Montigny-le-Bretonneux. En cas de demande de radiation, vous ne recevrez plus aucune information.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PIECES DETACHEES AU DETAIL

1 - COMMANDE : Toute commande de pièces implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente. Pour toute commande de pièces détachées au détail, un acompte sera demandé au client.

2 - PRIX : Les prix des pièces sont indiqués en Euros (€). Ces prix s'entendent TTC selon le taux de TVA française applicable au jour de la commande. Les prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande.

3 - PAIEMENT : Le client est seul tenu du paiement de la commande. Les paiements s'effectuent au comptant. Pour toute commande de pièces détachées spécifiques au châssis du véhicule et/ou au code de fermeture, la pièce sera payée en totalité par le client au moment de la commande.

Pour tout Professionnel en situation de retard de paiement, le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'éligibilité figurant sur la facture majorera de plein droit le montant de celle-ci de l'indemnité forfaitaire de 40€ prévue à l'article L441-6 alinéa 12 du code de commerce, et dont le montant est fixé par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 (article D441-5 du code des procédures civiles d'exécution).

En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera, de plein droit, substitué à celui figurant dans les présentes conditions générales de vente ou conditions de règlement.

L'application de plein droit de cette indemnité forfaitaire ne fait pas obstacle à l'application d'une majoration complémentaire de la créance à due concurrence de l'intégralité des sommes qui auront été exposées, quelle qu'en soit la nature, pour le recouvrement de la créance. Cette indemnité ne sera applicable qu'entre professionnels à l'exclusion des consommateurs.

4 - GARANTIE : Les pièces vendues au détail dans le réseau Mercedes-Benz bénéficient d'une garantie contractuelle, pièces et main d'œuvre, dans les conditions définies au point 4 ci-dessus et hors défaut lié au montage ou à une pose non conforme aux préconisations du constructeur. En outre, le client bénéficie d'une garantie légale à raison des vices cachés ainsi que le prévoient les articles 1641 et 1648 alinéa 1 du Code Civil mais également, lorsque l'acheteur est un particulier consommateur, à raison des défauts de conformité tels que visés aux articles L.211-4, L.211-5 et L.211-12 du code de la Consommation reproduits ci-dessous. Art L. 211-4 : - Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Art L. 211-5 : - Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage,

2° ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Art L. 211-12 : - L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

5 - EXPORT/UTILISATION DES PIECES : Le client s'engage à ne pas exporter les pièces achetées au comptoir en dehors de l'Union européenne, des pays appartenant à l'AELE et de la Principauté de Monaco et à ne pas les utiliser à d'autres fins que l'entretien ou la réparation des véhicules des marques concernées.

6 - ANNULATION DE COMMANDE DE PIECE : Le vendeur pourra annuler la commande d'une pièce et conserver l'acompte versé si le client, après mise en demeure, n'a pas pris livraison ou refuse de prendre livraison de la pièce qu'il a commandée.

7 - JURIDICTION : voir le point 9 ci-dessus.

8 - MEDIATION DE LA CONSOMMATION : En cas de réclamation, le client consommateur doit dans un premier temps s'adresser au Distributeur concerné. En second recours, il peut s'adresser au Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) :

- par courrier, au moyen d'un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur, à l'adresse :

M. le Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) - 50, rue Rouget de Lisle - 92158 SURESNES Cedex ;

- sur son site internet www.mediateur-cnpa.fr »



Mercedes-Benz

Page de garde - Rapport de maintenance numérique (historique)

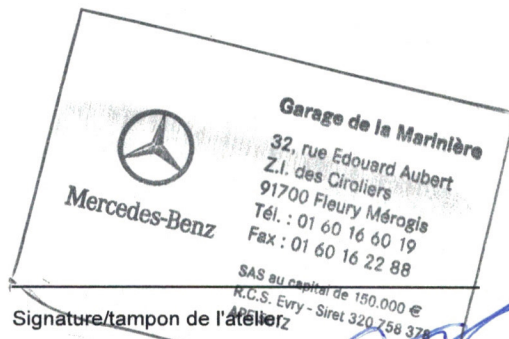
Register at Mercedes me (www.mercedes.me) and find this service report as well as the service history of your vehicle online one day after your service visit! To do so, use the security code (SecCode) at bottom right.

Ce rapport comprend les rapports de maintenance suivants

| | |
|---------------|------------|
| Maintenance 5 | 05.04.2019 |
| Maintenance 4 | 18.09.2018 |
| Maintenance 3 | 30.03.2018 |
| Maintenance 2 | 06.04.2017 |
| Maintenance 1 | 12.04.2016 |

Cet historique de maintenance a été imprimé par

Mercedes-Benz





Rapport de maintenance numérique (historique)

Register at Mercedes me (www.mercedes.me) and find this service report as well as the service history of your vehicle online one day after your service visit! To do so, use the security code (SecCode) at bottom right.

Données du véhicule

Véhicule A 160 CDI
Première mise en circulation 08.04.2015
FIN WDD 176011 1J 374419
Immatriculation DQ-735-MZ

Données client

Titre MME
Prénom HELENE
Nom GAULT BRUST
Numéro/rue 67 RUE DU DOCTEUR REMOND
Code postal 78730
Lieu ST ARNOULT EN YVELINES
Pays FRA

Prochain(e) 04.2020

Prochain contrôle technique 04.2019

Maintenance 77720 km

(Veuillez tenir compte de l'affichage de l'intervalle de maintenance dans votre véhicule. Cet affichage est décisif pour votre prochain service)

Rapport de maintenance actuel

Mercedes-Benz GARAGE REPARATIONS SERVICES DE L'ESSONNE G.R.S.E.
32 Rue Edouard Aubert
FLEURY-MEROGIS
Date 05.04.2019
N° d'ordre de réparation 23
Kilométrage 52720 km

Maintenance effectuée

Maintenance Service B
Code atelier 5E0K
Temps restant -2 Jours
Distance restante 8700 km

Marque d'huile/viscosité

Description Huile moteur
Viscosité 5W-30
Qualité d'huile 229.5

Travaux supplémentaires

Filtre à poussières remplacé
Elément de filtre à air remplacé
Filtre à carburant remplacé
Moteur : huile et filtre remplacés
Liquide de freins remplacés

Jusqu'au prochain service

Mercedes-Benz Mobilo
Garantie contre la corrosion

Intervalles de maintenance selon les prescriptions de Daimler AG

Respecté

Travaux supplémentaires selon les prescriptions de Daimler AG

Effectué



Rapport de maintenance 4

Mercedes-Benz GRAND GARAGE DE L'ESSONNE Date 18.09.2018
G.G.E LES ULIS
6 bis avenue des Tropiques N° d'ordre de réparation 38373
LES ULIS Kilométrage 38267 km

Maintenance effectuée

Maintenance Service A
Code atelier 505
Temps restant 1 Jours
Distance restante 1 km

Marque d'huile/viscosité

Description Huile moteur
Viscosité 5w30
Qualité d'huile

Travaux supplémentaires

Moteur : huile et filtre remplacés

Jusqu'au prochain service

Mercedes-Benz Mobilo
Garantie contre la corrosion

Intervalles de maintenance selon les prescriptions de Daimler AG

Respecté

Travaux supplémentaires selon les prescriptions de Daimler AG

Effectué

Rapport de maintenance 3

Mercedes-Benz GRAND GARAGE DE L'ESSONNE Date 30.03.2018
G.G.E VIRY-CHATILLON
137 avenue du Général de Gaulle N° d'ordre de réparation 24851
VIRY-CHATILLON Kilométrage 36464 km

Maintenance effectuée

Maintenance Service A
Code atelier 505
Temps restant 1 Jours
Distance restante 1 km

Marque d'huile/viscosité

Description Huile moteur
Viscosité 5w30
Qualité d'huile

Travaux supplémentaires

Filtre à poussières remplacé
Moteur : huile et filtre remplacés

Jusqu'au prochain service

Mercedes-Benz Mobilo
Garantie contre la corrosion

Intervalles de maintenance selon les prescriptions de Daimler AG

Respecté

Travaux supplémentaires selon les prescriptions de Daimler AG

Effectué



Rapport de maintenance 2

Mercedes-Benz GRAND GARAGE DE L'ESSONNE; G.G.E VIRY-CHATILLON Date 06.04.2017
137 avenue du Général de Gaulle N° d'ordre de réparation 64826
VIRY-CHATILLON Kilométrage 26551 km

Maintenance effectuée

Maintenance Service B
Code atelier E0E
Temps restant 0 Jours
Distance restante 0 km

Marque d'huile/viscosité

Description Huile moteur
Viscosité 5w30
Qualité d'huile

Travaux supplémentaires

Filtre à poussières remplacé
Moteur : huile et filtre remplacés
Liquide de freins remplacés

Jusqu'au prochain service

Mercedes-Benz Mobilo
Garantie contre la corrosion

Intervalles de maintenance selon les prescriptions de Daimler AG

Respecté

Travaux supplémentaires selon les prescriptions de Daimler AG

Effectué

Rapport de maintenance 1

Mercedes-Benz GRAND GARAGE DE L'ESSONNE; G.G.E VIRY-CHATILLON Date 12.04.2016
137 avenue du Général de Gaulle N° d'ordre de réparation 50701
VIRY-CHATILLON Kilométrage 14819 km

Maintenance effectuée

Maintenance Service A
Code atelier 505
Temps restant 1 Jours
Distance restante 1 km

Marque d'huile/viscosité

Description Huile moteur
Viscosité 5w30
Qualité d'huile

Travaux supplémentaires

Moteur : huile et filtre remplacés

Jusqu'au prochain service

Mercedes-Benz Mobilo
Garantie contre la corrosion

Intervalles de maintenance selon les prescriptions de Daimler AG

Respecté

Travaux supplémentaires selon les prescriptions de Daimler AG

Effectué